



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature

Mission Communication

Le 6 septembre 2021

**FLASH DGALN n° 10-2021**

À l'attention de Mesdames et Messieurs

Les préfets de région et de département,

Les directeurs régionaux  
de l'environnement, de l'aménagement et  
du logement,

Les directeurs inter-régionaux de la Mer

Les directeurs départementaux de la Mer  
(et des territoires)

Les directeurs de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

**FLASH RELATIF AU SIGNALEMENT DES MAMMIFÈRES MARINS ECHOUÉS  
OU À LA DÉRIVE, MORTS OU EN DÉTRESSE,  
POUR AMELIORER LEUR SURVEILLANCE SCIENTIFIQUE**

Ce flash a pour objectif de porter à la connaissance des administrations compétentes l'obligation de signaler tout mammifère marin (phoque, dauphin, marsouin, baleine, cachalot, etc.) échoué ou à la dérive, mort ou en détresse, dans le cadre de la **surveillance scientifique de l'état des populations de mammifères marins en France**. En métropole, cette surveillance s'inscrit dans le Programme de Surveillance des Plans d'action pour le milieu marin de chacune des sous-régions marines.

Sur l'ensemble du territoire, elle s'inscrit également dans le cadre de la **Stratégie nationale pour la biodiversité**.

En PJ : note technique p. 5 à p. 9.

**1. Contexte**

Le Réseau National Echouages (RNE) est le principal dispositif de suivi des mammifères marins en France. Il représente la plus longue série historique de relevés standardisés sur ces espèces protégées. Ce dispositif repose sur un réseau de correspondants coordonné par l'Observatoire

PELAGIS (UMS 3463 La Rochelle Université - CNRS)<sup>1</sup>. Ce réseau rassemble plusieurs dizaines de structures publiques, privées, ou associatives et plusieurs centaines de correspondants formés, mandatés et répartis sur l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer).

Chaque année, plusieurs centaines d'échouages de mammifères marins (plus de mille pour certaines années) sont recensés par le RNE. On considère que les tendances et les variations observées dans les échouages depuis 1990 sont le reflet de la mortalité et de l'abondance en mer fournissant ainsi des indicateurs indispensables au suivi de ces espèces patrimoniales. Le suivi des échouages constitue également la principale source de matériel biologique pour répondre au suivi des pressions (mortalité induite ou état sanitaire dégradé par les activités humaines).

En métropole, [la directive cadre stratégie pour le milieu marin 2008/56/CE du 17 juin 2008 \(DCSMM\)](#) établit un cadre d'actions communautaires pour le suivi de l'état écologique du milieu marin. L'évaluation de l'état des populations de mammifères marins est l'un des enjeux de cette directive. Cette évaluation est renseignée par plusieurs indicateurs comme l'aire de répartition ainsi que l'état de santé de ces espèces et indirectement des écosystèmes. A ce titre, le suivi des échouages est inscrit comme un des dispositifs de suivi du programme de surveillance dans le cadre des plans d'action pour le milieu marin (PAMM) des quatre sous-régions marines françaises.

## 2. Signalement

**Tout mammifère marin, trouvé mort ou vivant et en situation de détresse, doit être impérativement et immédiatement porté à la connaissance du coordinateur scientifique du Réseau National Echouages (RNE) : l'Observatoire PELAGIS**, afin d'organiser l'intervention et l'exploitation des données scientifiques dans les plus brefs délais en appelant au :

**05 46 44 99 10**

Pour faciliter la transmission des avis d'échouages en outre-mer, les coordonnées des relais locaux sont disponibles sur le site de l'Observatoire PELAGIS :

<https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/reseau-national-echouage/intervenants-rne-outre-mer/>.

### 2.1 Conduite à tenir lors de la découverte d'un mammifère marin échoué mort :

**Il est indispensable que tout cadavre de mammifère marin échoué et même dans un état de décomposition très dégradé fasse l'objet d'un examen scientifique par un correspondant du RNE avant son élimination**, de manière à collecter les données et les prélèvements nécessaires notamment à la mise en œuvre du programme de surveillance des populations de mammifères marins.

---

<sup>1</sup> Pour connaître l'Observatoire PELAGIS ainsi que le fonctionnement et la composition du RNE : <https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/reseau-national-echouage/>



### Conduite à tenir lors de la découverte d'un **mammifère marin échoué mort**

Afin de **concilier la réglementation relative à l'équarrissage et le besoin de connaissances scientifiques** sur ces espèces protégées, il sera indiqué aux administrations concernées, et notamment aux communes, de veiller à **mettre en œuvre les moyens pour sortir l'animal du domaine public maritime, de le mettre à disposition pour son examen par le RNE en l'entreposant sur un site approprié et de sorte que l'animal soit accessible pour la réalisation de mesures, des photographies et des prélèvements, et de veiller à ce que l'élimination des animaux soit effectuée après l'examen scientifique par le RNE.**

### 2.2 Conduite à tenir lors de la découverte d'une carcasse de **mammifère marin à la dérive**

**Il est également indispensable que toute carcasse de mammifère marin observée à la dérive soit signalée selon la même procédure.** Plaisanciers et professionnels de la mer peuvent prévenir directement le CROSS qui relayera l'information auprès de l'Observatoire PELAGIS et demandera, pour les grands cétacés notamment, la rédaction et la diffusion d'un avis de danger à la navigation pour la zone concernée (AVURNAV).

Pour la Méditerranée, deux dispositifs ont été développés dans le cadre de l'animation du Sanctuaire Pelagos :

- TRACASSE pour TRACking (suivi) des carcASSES de cétacés, permet de signaler la carcasse en temps réel (par balise ARGOS) pour actualiser les AVURNAV et repérer la position finale de son immersion).
- IMMERCET pour IMMersion Raisonnée des CETacés, a pour but d'éliminer des carcasses de grands cétacés par immersion en utilisant des lests.

Il s'agit de solutions alternatives à l'équarrissage ou au pétardement. Des équipages de la Marine Nationale sont formés au déploiement de ces dispositifs. Deux kits IMMERCET et un kit TRACASSE sont mis à disposition à la base navale de Toulon et un kit IMMERCET sera prochainement livré en Corse. La coordination de leur mise en œuvre sera assurée par la Préfecture Maritime de Méditerranée.

Dans les cas d'utilisation de ces dispositifs, il conviendra de veiller à appliquer autant que possible le protocole du RNE de collecte de données et de prélèvements.

### 2.3 Conduite à tenir lors de la découverte d'un mammifère marin échoué vivant

**2.3.1 Il est tout autant indispensable que tout mammifère marin échoué vivant ou enchevêtré/piégé, en mer fasse l'objet d'une intervention d'un correspondant du RNE** ou d'autres personnes compétentes et habilitées en relation avec le coordinateur scientifique du RNE.

Pour faciliter l'intervention et assurer la sécurité du public, il pourra être demandé aux communes ou à la préfecture la **mise en place d'un périmètre de sécurité**. En fonction de l'espèce (pinnipède ou cétacé), de la taille (dauphin ou baleine), du statut sanitaire et du nombre d'individus concernés (échouage isolé ou en masse), des conduites à tenir adaptées seront mises en œuvre par **les personnes habilitées**.

**2.3.2 En cas d'animal vivant (non échoué) en situation de détresse mais qui ne nécessite pas d'intervention**, le RNE sera informé et les autorités de l'Etat en mer assureront la quiétude et la sécurité de l'individu.

### 2.4 Pour plus d'informations

Un **Guide des échouages de mammifères marins** destiné aux correspondants du RNE et aux gestionnaires rassemble l'ensemble des détails techniques sur les conduites à tenir en cas d'échouages de mammifères marins. Il est téléchargeable depuis :

<https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/suivis-des-echouages/>

Différents kits échouages sont distribués en métropole et en Outre-mer et pourront être également téléchargés à cet emplacement. Dans la zone du Sanctuaire Pelagos, par exemple, un kit échouage Pelagos a été développé et conçu par l'équipe d'animation de la partie française du sanctuaire Pelagos et l'observatoire PELAGIS, pour matérialiser la zone d'échouage, informer les passants sur le RNE et la conduite à tenir en cas d'échouage. L'équipe d'animation de la partie française du Sanctuaire Pelagos distribue ce kit aux communes signataires de la charte Pelagos.

## **CONTACT**

### **DGALN / Bureau de l'évaluation et de la protection des milieux marins (ELM3)**

Magali NAVINER (Cheffe de bureau) :

[magali.naviner@developpement-durable.gouv.fr](mailto:magali.naviner@developpement-durable.gouv.fr)

Elsa JANTET (Adjointe à la Cheffe de bureau) :

[elsa.jantet@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elsa.jantet@developpement-durable.gouv.fr)



# MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction de l'eau et de la biodiversité

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

## Note à *Liste de destinataires in fine*

**OBJET : NOTE RELATIVE AU SIGNALEMENT DES MAMMIFÈRES MARINS ECHOUÉS OU À LA DÉRIVE, MORTS OU EN DÉTRESSE, POUR AMÉLIORER LA SURVEILLANCE SCIENTIFIQUE**

Résumé : cette note a pour objectif de porter à la connaissance des administrations compétentes l'obligation de signaler tout mammifère marin (phoque, dauphin, marsouin, baleine, cachalot, etc.) échoué ou à la dérive, mort ou en détresse, dans le cadre de la surveillance scientifique de l'état des populations de mammifères marins en France. En métropole, cette surveillance s'inscrit dans le Programme de Surveillance des Plans d'action pour le milieu marin de chacune des sous-régions marines. Sur l'ensemble du territoire, elle s'inscrit également dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité. Sa mise en œuvre repose sur plusieurs dispositifs de suivi dont le suivi des échouages. Tout signalement de mammifère marin échoué ou à la dérive, mort ou en détresse, doit être systématiquement transmis au coordinateur scientifique du Réseau National Echouages (RNE) : l'Observatoire Pelagis, Unité mixte de service (UMS 3462) La Rochelle Université - CNRS. Dans le cas d'un animal mort, même en décomposition, un examen scientifique selon un protocole standard doit être réalisé afin de renseigner les indicateurs d'état des populations. Dans le cas d'un animal vivant en détresse, une intervention selon une conduite à tenir spécifique pourra permettre d'en connaître la raison et de trouver une issue adaptée à la situation.

Texte(s) de référence :

- Arrêté du 1er juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection NOR: DEVL1110724Z, JORF 20/08/11.
- Arrêté du 30 décembre 2020 autorisant le Président de La Rochelle Université, au titre de l'Observatoire Pelagis, à capturer, enlever, prélever, transporter, utiliser et relâcher à des fins scientifiques et de sauvetage toutes espèces de mammifères marins.
- Livre IV sur le code de l'environnement.
- Article L226-1 du code rural et de la pêche maritime
- Directive européenne 92/73/CE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage de 1992 (Directive Habitats).
- Directive cadre «stratégie pour le milieu marin» 2008/56/CE établissant un cadre d'actions communautaires dans le domaine de la politique pour le milieu marin.
- Décret n° 2011-492 du 5 mai 2011 relatif au plan d'action pour le milieu marin.
- Arrêté du 20 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 11 juillet 2018 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration des deux premières parties du document stratégique de façade, mentionnées aux 1° et 2° du II de l'article R. 219-1-7 du code de l'environnement, et de sa quatrième partie mentionnée au 4° du II de ce même article.

## 1. Contexte

Le Réseau National Echouages (RNE) est le principal dispositif de suivi des mammifères marins en France. Il représente la plus longue série historique de relevés standardisés sur ces espèces protégées. Ce dispositif repose sur un réseau de correspondants coordonné par l'Observatoire PELAGIS (UMS 3463 La Rochelle Université - CNRS)<sup>1</sup>. Ce réseau rassemble plusieurs dizaines de structures publiques, privées, ou associatives et plusieurs centaines de correspondants formés, mandatés et répartis sur l'ensemble du territoire (métropole et outre-mer).

Chaque année, plusieurs centaines d'échouages de mammifères marins (plus de mille pour certaines années) sont recensés par le RNE. On considère que les tendances et les variations observées dans les échouages depuis 1990 sont le reflet de la mortalité et de l'abondance en mer fournissant ainsi des indicateurs indispensables au suivi de ces espèces patrimoniales. Le suivi des échouages constitue également la principale source de matériel biologique pour répondre au suivi des pressions (mortalité induite ou état sanitaire dégradé par les activités humaines).

En métropole, la directive cadre stratégie pour le milieu marin 2008/56/CE du 17 juin 2008 (DCSMM) établit un cadre d'actions communautaires pour le suivi de l'état écologique du milieu marin. L'évaluation de l'état des populations de mammifères marins est l'un des enjeux de cette directive. Cette évaluation est renseignée par plusieurs indicateurs comme l'aire de répartition ainsi que l'état de santé de ces espèces et indirectement des écosystèmes. A ce titre, le suivi des échouages est inscrit comme un des dispositifs de suivi du programme de surveillance dans le cadre des plans d'action pour le milieu marin (PAMM) des quatre sous-régions marines françaises.

## 2. Signalement

**Tout mammifère marin, trouvé mort ou vivant et en situation de détresse, doit être impérativement et immédiatement porté à la connaissance du coordinateur scientifique du Réseau National Echouages (RNE) : l'Observatoire PELAGIS**, afin d'organiser l'intervention et l'exploitation des données scientifiques dans les plus brefs délais en appelant au :

**05 46 44 99 10**

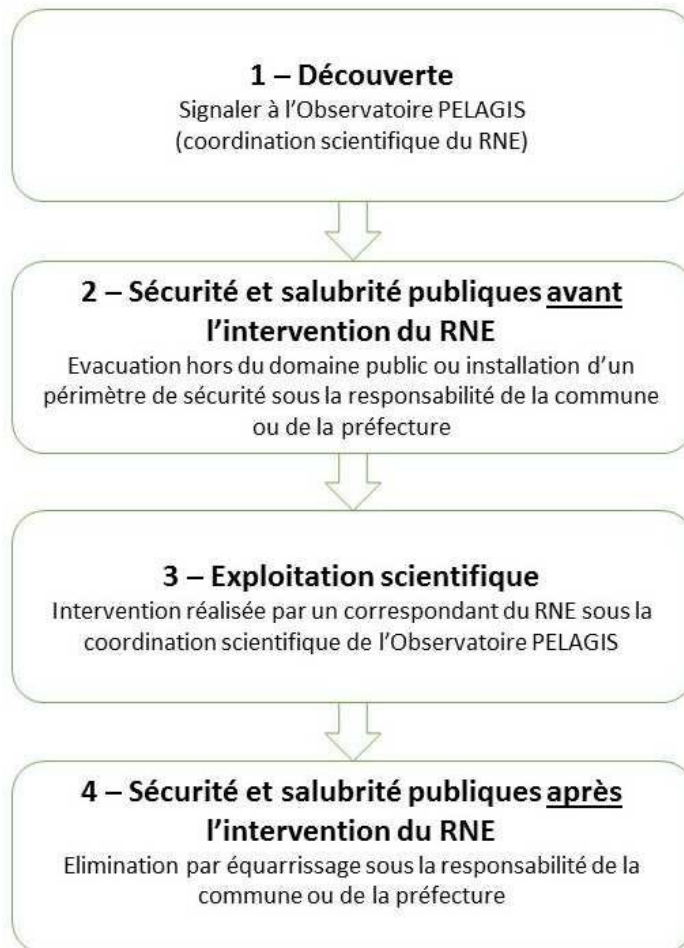
Pour faciliter la transmission des avis d'échouages en outre-mer, les coordonnées des relais locaux sont disponibles sur le site de l'Observatoire PELAGIS : <https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/reseau-national-echouage/intervenants-rne-outre-mer/>.

### 2.1 Conduite à tenir lors de la découverte d'un mammifère marin échoué mort :

**Il est indispensable que tout cadavre de mammifère marin échoué et même dans un état de décomposition très dégradé fasse l'objet d'un examen scientifique par un correspondant du RNE avant son élimination**, de manière à collecter les données et les prélèvements nécessaires notamment à la mise en œuvre du programme de surveillance des populations de mammifères marins.

---

1 Pour connaître l'Observatoire PELAGIS ainsi que le fonctionnement et la composition du RNE : <https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/reseau-national-echouage/>



Conduite à tenir lors de la découverte d'un **mammifère marin échoué mort**

Afin de **concilier la réglementation relative à l'équarrissage et le besoin de connaissances scientifiques** sur ces espèces protégées, il sera indiqué aux administrations concernées, et notamment aux communes, de veiller à **mettre en œuvre les moyens pour sortir l'animal du domaine public maritime, de le mettre à disposition pour son examen par le RNE en l'entreposant sur un site approprié et de sorte que l'animal soit accessible pour la réalisation de mesures, des photographies et des prélèvements, et de veiller à ce que l'élimination des animaux soit effectuée après l'examen scientifique par le RNE.**

## **2.2 Conduite à tenir lors de la découverte d'une carcasse de mammifère marin à la dérive**

**Il est également indispensable que toute carcasse de mammifère marin observée à la dérive soit signalée selon la même procédure.** Plaisanciers et professionnels de la mer peuvent prévenir directement le CROSS qui relaiera l'information auprès de l'Observatoire PELAGIS et demandera, pour les grands cétacés notamment, la rédaction et la diffusion d'un avis de danger à la navigation pour la zone concernée (AVURNAV).

Pour la Méditerranée, deux dispositifs ont été développés dans le cadre de l'animation du Sanctuaire Pelagos :

- TRACASSE pour TRACKing (suivi) des carcASSES de cétacés, permet de signaler la carcasse en temps réel (par balise ARGOS) pour actualiser les AVURNAV et repérer la position finale de son immersion).
- IMMERCET pour IMMERSION Raisonnée des CETacés, a pour but d'éliminer des carcasses de grands cétacés par immersion en utilisant des lests.

Il s'agit de solutions alternatives à l'équarrissage ou au pétardement. Des équipages de la Marine Nationale sont formés au déploiement de ces dispositifs. Deux kits IMMERCET et un kit TRACASSE sont mis à disposition à la base navale de Toulon et un kit IMMERCET sera prochainement livré en Corse. La coordination de leur mise en œuvre sera assurée par la Préfecture Maritime de Méditerranée.

Dans les cas d'utilisation de ces dispositifs, il conviendra de veiller à appliquer autant que possible le protocole du RNE de collecte de données et de prélèvements.

### **2.3 Conduite à tenir lors de la découverte d'un mammifère marin échoué vivant**

2.3.1 **Il est tout autant indispensable que tout mammifère marin échoué vivant** ou enchevêtré/piégé, en mer  **fasse l'objet d'une intervention d'un correspondant du RNE** ou d'autres personnes compétentes et habilitées en relation avec le coordinateur scientifique du RNE. Pour faciliter l'intervention et assurer la sécurité du public, il pourra être demandé aux communes ou à la préfecture la  **mise en place d'un périmètre de sécurité**. En fonction de l'espèce (pinnipède ou cétacé), de la taille (dauphin ou baleine), du statut sanitaire et du nombre d'individus concernés (échouage isolé ou en masse), des conduites à tenir adaptées seront mises en œuvre par  **les personnes habilitées**.

2.3.2 **En cas d'animal vivant (non échoué) en situation de détresse mais qui ne nécessite pas d'intervention**, le RNE sera informé et les autorités de l'Etat en mer assureront la quiétude et la sécurité de l'individu.

### **2.4 Pour plus d'informations**

Un **Guide des échouages de mammifères marins** destiné aux correspondants du RNE et aux gestionnaires rassemble l'ensemble des détails techniques sur les conduites à tenir en cas d'échouages de mammifères marins. Il est téléchargeable depuis :

<https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/echouages/suivis-des-echouages/>

Différents kits échouages sont distribués en métropole et en Outre-mer et pourront être également téléchargés à cet emplacement. Dans la zone du Sanctuaire Pelagos, par exemple, un kit échouage Pelagos a été développé et conçu par l'équipe d'animation de la partie française du sanctuaire Pelagos et l'observatoire PELAGIS, pour matérialiser la zone d'échouage, informer les passants sur le RNE et la conduite à tenir en cas d'échouage. L'équipe d'animation de la partie française du Sanctuaire Pelagos distribue ce kit aux communes signataires de la charte Pelagos.

### **3. Diffusion de cette note**

Je vous demande de bien vouloir assurer la diffusion la plus large possible de cette note, notamment aux communes littorales de manière à ce que le coordinateur scientifique du RNE, l'Observatoire PELAGIS, puisse être contacté dans les meilleurs délais lors du constat d'un échouage et ainsi permettre l'accomplissement de sa mission de surveillance dans les meilleures conditions.

Le Directeur de l'eau et de la biodiversité,

Olivier THIBAUT  
olivier.thibault

Signature numérique de Olivier  
THIBAUT olivier.thibault  
Date : 2021.09.01 16:47:04  
+02'00'

Olivier THIBAUT



### **Liste des destinataires :**

Préfets maritimes

Préfets de région

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL)
- Direction interrégionale de la mer (DIRM)
- Direction de la Mer (DM)

Préfets de départements littoraux

- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

### **Pour information :**

- Secrétariat général du Gouvernement
- Secrétariat général du MTE et du MiMer
- Communes littorales
- Office français de la Biodiversité (OFB)
- Réserves Naturelles de France (RNF)
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Observatoire PELAGIS (La Rochelle Université / CNRS)
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) et ses stations marines
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et ses stations marines
- Stations marines universitaires et du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Office national des forêts (ONF)